

Le Hérisson Varois

F

info@udvn-fne83.fr http://www.udvn-fne83.fr
Mars 2021

LE RAYOL CANADEL : ECHEC AUX BETONNEURS

Cette superbe colline de la commune du Rayol-Canadel, qui domine la mer en co visibilité, riche en biodiversité, peut sans exagération être qualifiée de territoire d'exception. Pourtant la municipalité voulait l'urbaniser partiellement. Le Conseil d'État ne s'était pas trompé le **14 janvier 1994**, en classant ces 25 ha en « **espace remarquable ».** Cette décision était la conclusion d'une lutte acharnée de l'association « **Les Amis du Rayol »,** contre la commune du Rayol-Canadel, l'État, le promoteur et nombre de personnes avides de profits.

En 2020, à la suite de 4 ans de contentieux, le Conseil d'État, après que la Cour Administrative d'Appel ait confirmé ce classement « espace remarquable », a redit, en rejetant un pourvoi de la commune, que ce territoire devait rester protégé, donc non urbanisable.

Les associations locales : l'Association du Rayol Canadel, Nature et environnement, l'Association des Amis du Rayol-Canadel, les Amis de la Baie du Canadel, soutenues par l'UDVN-FNE83, qui ont obtenu le gain de ce contentieux, après un âpre combat juridique, resteront vigilantes, afin d'empêcher toute tentative de contournement de la loi, de la part de la commune.

LES DÉCHETS DU BTP TOUJOURS EN TÊTE D'AFFICHE

Dans le département du Var, le traitement des déchets du BTP demeure une affaire critique, les profits possibles sont tels, que les infractions sont toujours aussi nombreuses.

Les centres de stockage existent pourtant, mais il est toujours plus économique de les éviter. Trouver un arrangement avec le propriétaire d'une parcelle, où il est possible de décharger des terres, gravas, et tous matériaux issus de démolition, est toujours une affaire rentable. Ce qui est très grave, ces infractions sont souvent couvertes par les élus locaux.

Ainsi, l'UVN-FNE 83, après avoir été alertée par des riverains, a dû en 2020 déposer pas moins de 3 plaintes pour dépôts illégaux de déchets du BTP, souvent accompagnés de défrichage : Cuers, La Crau, Cogolin. Dans ces 3 cas, les maires ont fermé les yeux, et n'ont pas daigné répondre à nos courriers, les présumés coupables étaient-ils des connaissances, des relations ?

À Cogolin, le propriétaire d'un terrain destiné à l'hivernage de caravanes, a su habilement faire cohabiter des déchets du BTP, et des mobiles homes, en ayant obtenu de la part de la commune l'autorisation de laisser les camions de 40 tonnes, franchir un pont limité à 15 tonnes. Limitation revenue à 3,5 tonne après le dépôt de plainte.

Dans le Var et les Alpes-Maritimes, au mois de juin, après 1 an d'investigation, un système inédit par sa taille et son organisation, baptisée « Terres brûlées », avait mobilisé 200 gendarmes avant d'être démantelé. Avant cela : Bandol, Le Beausset, Le Castellet, Tanneron, Le Cap Sicié avaient été à l'affiche, désignés comme des points noirs du Var, en matière de décharges illégales, dénoncés en justice, entre autres par l'UDVN-FNE 83.

JUSTICE:

17 dossiers en cours gérés par l'UDVN-FNE 83 et pour certains avec FNE-PACA, pour infraction, non-respect des règles de protection de l'environnement et de l'urbanisme.